

PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

N° 02/2020

**Demande de crédit de CHF 221'000.--TTC, pour le déplacement du collecteur « Vallaire, N° 73 » sur
la Commune d'Ecublens**



Adopté par le Comité de direction : le mercredi 6 mai 2020

Séance de la Commission : le mercredi 13 mai 2020 à 18 heures 30

Table des matières

1.	Préambule.....	3
2.	Constat.....	3
3.	Etudes.....	3
4.	Descriptif des travaux.....	4
5.	Situations.....	4
6.	Devis estimatif des travaux	5
7.	Plan financier.....	6
8.	Conclusions.....	6

**PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

N° 02/2020

Demande de crédit de CHF 221'000.--TTC, pour le déplacement du collecteur « Vallaire, N° 73 » sur la Commune d'Ecublens

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans le cadre du développement de la zone industrielle « En Vallaire », située au sud de la Commune d'Ecublens, un projet de construction d'une halle d'activités sur la parcelle N° 1095 entre en conflits avec le collecteur d'eaux usées intercommunal de l'ERM ainsi que le collecteur d'eaux claires communal.

Un tronçon d'une longueur de 100 mètres du collecteur d'eaux usées intercommunal « Vallaire, N° 73 » doit être déplacé.

Le projet se situe dans un secteur (Au) de protection des eaux souterraines. Celui-ci nécessite une autorisation municipale et doit être soumis au Canton (DGE) pour approbation. Certaines mesures devront être mises en place concernant l'étanchement des collecteurs d'eaux usées.

Le présent préavis ne concerne que le collecteur d'eaux usées ERM. Le montant relatif à la canalisation d'eaux claires communale n'est pas compris dans cette demande de crédit.

Un préavis est établi en parallèle par la Commune d'Ecublens pour le collecteur d'eaux claires. Le remplacement du collecteur ERM interviendra uniquement si la Commune d'Ecublens réalise les travaux relatifs au déplacement du collecteur communal.

Dans le cadre de l'ERM, seule la Commune d'Ecublens est intéressée au déplacement du collecteur d'eaux usées.

2. Constat

Le collecteur existant « Vallaire, N° 73 » a été construit en 1965 et réhabilité par chemisage en 2015. Il est en béton pour l'extérieur et son intérieur est en polyester d'une épaisseur de 6 mm. Son diamètre est de 300 mm sur une longueur de 100 mètres.

Il traverse actuellement en gravitaire les parcelles privées situées dans la zone industrielle de Vallaire, puis achemine les eaux en direction de la Venoge pour être pompées dans la station de pompage de la Combaz à Denges. Ce tronçon de collecteur, situé sur les parcelles nos 1095 et 1096, doit donc être déplacé afin de garantir la constructibilité de ces parcelles.

3. Etudes

En début d'année, l'ERM et la Commune d'Ecublens ont sollicité quatre bureaux d'ingénieurs, afin de fournir une offre d'honoraires, selon la procédure de gré à gré comparatif basée sur la Loi vaudoise régissant les marchés publics (seul le prix est pris en considération) pour les d'études de projet (phase SIA 3), d'appels d'offres (phase SIA 4) et de réalisation du projet (phase SIA 5).

Trois bureaux ont répondu à cette demande d'offre et le mandat d'étude a été adjugé.

La répartition financière des honoraires entre la Commune d'Ecublens et l'ERM a fait l'objet d'une clé de répartition, calculée par rapport aux montants évalués de remplacement pour chaque réseau de collecteurs. Cette dernière sera actualisée à l'issue de la phase de projet.

Pour les travaux de génie civil, quatre entreprises ont été sollicitées afin de fournir une offre financière, en procédure sur invitation, conformément à la Loi sur les marchés publics dont les valeurs-seuils définissent le type de procédure applicable. Les délais très courts pour l'organisation de ces travaux n'ont pas permis d'attendre le retour des offres des entreprises. Le montant des travaux de génie civil indiqué dans ce préavis a, par conséquent, été évalué par le bureau d'ingénieurs.

4. Descriptif des travaux

Le projet de déplacement du collecteur sur la parcelle N° 1095 a aussi été étudié sur la parcelle voisine N° 1096 afin d'anticiper et de garantir la possibilité d'une construction future.

Il est ainsi proposé de déplacer le collecteur, depuis le bord Est de la parcelle N° 1096, (point A) jusqu'à la jonction avec le réseau existant (point B), situé sur la parcelle N° 1094. Le nouveau tracé sera situé au Sud des parcelles dans une zone réservée et dévolue à la future desserte de la zone industrielle, garantissant ainsi la pérennité des ouvrages. Les travaux consistent à la mise en place d'une canalisation d'une longueur de 130 mètres en PE (Polyéthylène), d'un diamètre de 300 mm enrobée type 4, qui sera posée en limite des parcelles, à une profondeur de 2.50 à 3.00 mètres ceci afin de pouvoir se raccorder sur le collecteur existant. Cinq chambres de visite sont prévues aux changements de direction et aux branchements des parcelles situées sur la Commune de Saint-Sulpice. L'emplacement de cette nouvelle canalisation garantira un bon écoulement des eaux et elle sera construite avant la mise hors service de la canalisation existante.

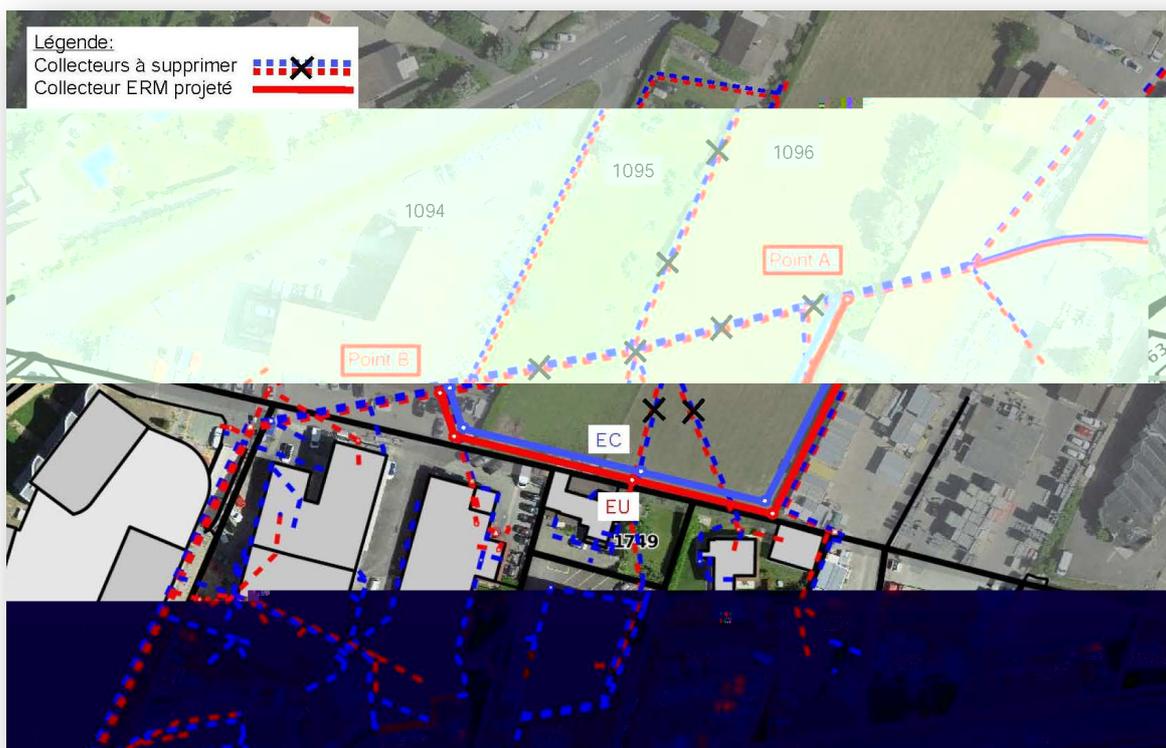
Les travaux de génie civil, pour le déplacement du collecteur, sont dépendants du démarrage des travaux de construction de la halle d'activités sur la parcelle N° 1095. Le planning prévisionnel de l'architecte fixe la mise en route du terrassement pour juillet - août 2020. Les travaux pour l'ERM et la Commune d'Ecublens devront donc débiter avant, soit au début juillet 2020 et dureront environ un mois.

5. Situations

Situation générale



Situation du détournement du collecteur



6. Devis estimatif des travaux

Les prix considérés dans le cadre de ce préavis sont basés selon les devis estimés du mois d'avril 2020. Pour la part ERM ceux-ci se montent à :

Travaux de génie civil (déplacement de la canalisation)	CHF	166'400. --
Contrôles TV	CHF	500. --
Divers et imprévus (~10%)	<u>CHF</u>	<u>16'700. --</u>
Montant des travaux	CHF	183'600. --
Honoraires ingénieur civil (projet, soumission et exécution)	CHF	13'100. --
Honoraires (constat avant travaux et constitution d'une servitude)	CHF	3'500. --
Honoraires ingénieur géotechnique	CHF	2'500. --
Honoraires pédologue	<u>CHF</u>	<u>2'500. --</u>
Montant total hors taxe	CHF	205'200. --
TVA 7.7% (arrondie)	<u>CHF</u>	<u>15'800. --</u>
Montant total TTC de la demande de crédit	CHF	221'000. -- =====

7. Plan financier

Subvention cantonale

Suite à l'abandon des subventions aux installations de traitement des eaux usées par le Canton, aucun subventionnement n'entre en compte pour ces travaux.

Participation ERM

Une participation de 15%, par prélèvement sur le « fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM » sera accordée.

Récapitulation des coûts

Montant total du préavis	TTC	CHF	221'000. --
Participation ERM 15%	TTC	<u>CHF</u>	<u>33'150. --</u>
Solde	TTC	CHF	187'850. -- =====

Répartition entre les Communes et règlement des montants

L'ouvrage étant à la charge de la seule Commune d'Ecublens, l'intégralité du montant de CHF 187'850.-- TTC lui incombe.

D'entente avec l'ERM, la facturation d'intérêts intercalaires (2.6%) est caduque dès lors que des acomptes peuvent être payés en fonction de l'avancement des travaux.

La Commune d'Ecublens a décidé de régler le montant de CHF 187'850.-- TTC, en une seule fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2020.

8. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 02/2020 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de **CHF 221'000.-- TTC**, pour le déplacement du collecteur « Vallaire, N° 73 » sur la Commune d'Ecublens,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 6 mai 2020.

COMITE DE DIRECTION

Le Président

La Secrétaire

Christian Maeder

Brigitte Baumberger

Morges, le 7 mai 2020 /DM/bb

Commissaires :

Mmes Danièle Petoud, Ecublens
Sara Speckinger Lenoir, Chigny

MM. Didier Gallay, Denges
Pierre-Philippe Hermann, Préverenges
Gérard Zbinden, Yens

Délégué du Comité de direction :

M. Salvatore Guarna

Délégués de l'ERM :

M. Tony Reverchon
Mme Dominique Mathey

Séance de la Commission :

Mercredi 13 mai 2020 à 18 heures 30